

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 octobre 2016

### **3<sup>ème</sup> édition de la Conférence annuelle des éditeurs de presse**

Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication, a réuni aujourd'hui la troisième édition de la conférence annuelle des éditeurs de presse. Cette rencontre a été l'occasion d'un échange avec les organisations professionnelles, les dirigeants des titres de presse, ainsi que les représentants de la filière de distribution, afin d'établir un diagnostic de la situation des entreprises et du soutien public au secteur

A cette occasion, la ministre a présenté aux éditeurs le bilan détaillé des aides à la presse en 2015. Elle a souligné l'importance du soutien de l'Etat à la presse qui, en 2017, va augmenter de 5 M€ pour un montant total de 261,9 M€ s'agissant des aides directes.

La ministre est également revenue sur l'évolution des aides à la presse pour répondre aux besoins du secteur grâce :

- au renforcement des aides du Fonds stratégique pour le développement de la presse ;
- à la création du nouveau Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation, doté de 5 M€ en 2017 ;
- Et à l'extension de l'aide au pluralisme de la presse locale sans conditions de périodicité, jusqu'aux trimestriels.

La Ministre a également souligné les enjeux majeurs de la distribution de la presse. Une trajectoire d'évolution des tarifs postaux, soutenable pour les entreprises de presse comme pour la Poste, a été définie jusqu'en 2020. S'agissant de l'aide au portage, le mécanisme transitoire de garantie des montants est reconduit en 2016 ainsi que l'enveloppe de l'aide en 2017. L'équilibre d'ensemble de ce dispositif repose également sur une mesure d'équité qui implique un alignement progressif du tarif postal des suppléments de la presse d'information politique et générale sur celui des magazines de contenu comparable.

Concernant la vente au numéro, la ministre a insisté sur la nécessité pour tous les acteurs de poursuivre l'effort de modernisation et de rationalisation de toute la chaîne de distribution, depuis la sortie des imprimeries jusqu'au point de vente. Elle a détaillé l'effort particulier de l'Etat en faveur des marchands de journaux, le maillon le plus fragilisé de cette chaîne. Ils bénéficieront dès 2017 d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), ce qui représente pour l'Etat une dépense de 7,5 M€. Le soutien du ministère à la modernisation des magasins et à leur informatisation sera renforcé dès 2017 pour un montant total de 6 M€.

Enfin, dans le cas du rachat ou de la création d'un fonds de commerce de presse, l'Institut du financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) pourra accorder un financement bancaire bonifié pour faciliter l'investissement initial.

La ministre a réaffirmé le principe de la conditionnalité des aides. Des conventions cadres seront signées d'ici la fin de l'année entre l'État et les entreprises ou groupes de presse aidés, afin de marquer leur engagement dans des démarches de progrès sur plusieurs thématiques d'intérêt collectif comme le photojournalisme, l'éducation aux médias ou l'égalité entre hommes et femmes.

Enfin, devant tous les acteurs de la presse réunis, Audrey Azoulay a tenu à rappeler son engagement à défendre les principes fondateurs de la loi de 1881 sur la liberté de la presse et l'engagement du gouvernement à conforter le régime juridique protecteur du droit de la presse en France.

#### **Contacts**

Ministère de la Culture et de la  
Communication  
Délégation à l'information et à la  
communication  
Pôle Presse  
Tél. : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)